

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 16 janvier 2013

## Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

### Déclaration du groupe de la CGT

Cet avis s'inscrit dans la continuité de celui adopté en septembre 2011 sur les inégalités à l'école, et le travail réalisé il y a un an a permis de préparer le terrain à un examen de l'avant-projet de loi gouvernemental.

Beaucoup de dispositions essentielles à la réussite du système éducatif ne relèvent pas de l'avant-projet de loi stricto sensu : le dispositif réglementaire à venir, les moyens supplémentaires accordés à l'Éducation nationale, conditionnent le succès des objectifs affichés.

Nous partageons un certain nombre d'objectifs mis en avant dans l'avis et dans l'avant-projet de loi : une priorité accordée au premier degré, un effort renforcé pour lutter contre le décrochage scolaire et singulièrement dans les zones les plus en difficultés, notamment, en y déployant plus d'enseignants que de classes, le retour à une formation professionnelle initiale des enseignants, un socle de connaissances qui s'appuie sur l'ensemble des disciplines enseignées et non sur un minimum rabougri auquel s'ajouteraient des matières moins « nobles ».

Enfin, le retour à une possibilité de scolarisation dès deux ans est bénéfique, particulièrement pour les enfants de milieux défavorisés ou issus de l'immigration. Tout cela doit participer d'une meilleure mixité sociale à l'école. La réussite de ces différents objectifs supposait une véritable rupture avec la politique destructrice menée précédemment en matière d'éducation. Nous constatons un inversement de la logique en même temps qu'une insuffisance des moyens, compte tenu des retards accumulés ces dernières années.

La CGT partage la cohérence de l'avis, ainsi que l'essentiel des recommandations visant à améliorer l'avant-projet de loi.

La CGT a donc voté l'avis mais a tenu à faire valoir son esprit critique sur trois points :

En premier lieu, la régionalisation de l'orientation et de la formation professionnelle initiale. L'orientation scolaire doit être améliorée, mais la territorialisation de l'orientation et de ses personnels ne nous semble pas aller dans le sens d'une meilleure efficacité du système. De même, l'offre de formation à visée suprarégionale doit être garantie. Nous préférierions que soit envisagée une coresponsabilité État/Régions sur la formation professionnelle initiale, plutôt qu'une compétence régionale, l'État corrigeant à la marge la carte des implantations.

En second lieu, nous aurions souhaité une meilleure place pour l'éducation artistique et culturelle dans le projet de loi ; l'école doit demeurer au cœur de ces apprentissages.

Enfin, sur les rythmes scolaires, si l'objectif d'alléger la journée des enfants à l'école élémentaire est partagé, il faut l'élargir au rythme annuel. De plus, sans un véritable accompagnement vis-à-vis des collectivités territoriales et sans une implication forte du personnel enseignant, il peut se traduire par de nouvelles inégalités entre les enfants et une aggravation de la charge de travail des personnels. La CGT sera donc particulièrement attentive à la suite qui sera donnée à ce chantier.

D'une manière générale, il convient d'améliorer et de transformer les conditions de travail des enseignants, par exemple, par l'intégration du travail collectif et de la concertation dans la définition de leurs services.